

**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration
du Mardi 25 juin 2024**

Le quorum étant atteint M le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et Mme SIBILLE, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres titulaires présents : Mmes BOUCARD, JARNIGON, COE, SIBILLE, HACQUARD, BROUDY, WOJTCZAK, PATTON
MM. GRANDGIRARD, GAVOILLE, NIEPCERON, MARIOT JP, BAQUET, MARTIN, CHEVIRON

Membres titulaires représentés : Mme CLERC donne procuration à M VIAUX
M CROIZIER donne procuration à Mme PRINCET

Membres excusés : Mmes, THOMAS, BERNARDIN, LELANN
MM COMBEAU, DEMORTIER,

Le nombre de membres titulaires présents est de 17, le quorum étant atteint, M le Proviseur ouvre la séance.

Monsieur le Proviseur demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour :
Point VII : Raccordement au réseau de chauffage urbain de la CCAV.

| | | |
|------------------------------------|--------------|----|
| Vote de la modification de l'ODJ : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 17 |

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est proposé au vote.

| | | |
|-------------------------------|--------------|----|
| Vote du PV du 09 avril 2024 : | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |
| | Pour : | 17 |

Annexe 1 : PV CA du 4 avril 2024

2 – Questions financières :

Monsieur le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE pour présentation des questions financières.

Il présenté le montant des dépenses 2024 à prévoir pour l'achat des tenues et le montant de la subvention région. Un budget de 50€ par élève est également prévu pour la filière MRC.

La participation demandée aux familles est de 38€ pour les 2ASSP ET 60€ pour les sections de cuisine et restaurant.

A noter qu'aucune augmentation n'est prévue cette année, et que la mobilisation d'un reliquat permet ce choix. Le pouvoir d'achat des familles malmenés ces derniers temps est ainsi préservé.

Mme PATTON demande si le fait d'avoir supprimé dans le règlement intérieur la journée de la tenue professionnelle remet en cause le crédit aux élèves de MRC. IL est confirmé que non, la tenue professionnelle pouvant être mobilisée pour les TP au magasin ou durant les PFMP.

M NIEPCERON interroge sur la baisse du montant de la dotation par la région, il lui est répondu que le lycée n'a pas encore été destinataire des grilles de calcul de cette dotation, mais que c'est sans doute la cause d'une légère baisse d'effectif constaté cette année scolaire.

Vote participation des familles pour l'achats des tenues professionnelles :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 17 |

Annexe 3 : 3-Tableau tenues professionnelles

Ventilation des crédits d'Etat programme 0141 :

Ventilation d'une subvention BOP 141 de 11 556 €

La ventilation est faite comme suit :

- Droit de reprographie 2024 : 1659,35€
- Remboursement frais PFMP : 9896,65€

Vote :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 17 |

3 – Calendrier des PFMP :

La parole est donnée à Mme JARNIGON pour la présentation du calendrier des PFMP.

Il est expliqué que la période de juin de terminale n'est pas encore positionnée face à l'incertitude du calendrier des examens et pour ne pas engager les futures stagiaires et les entreprises trop tôt.

Vote du calendrier des PFMP :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 17 |

Annexe 4 : 3-Calendrier PFMP et alternance 2024 - 2025

Il est également abordé le fonctionnement de l'organisation des PFMP, recherche, suivi et évaluation pour l'année scolaire 24-25.

4 – Occupation des logements de fonction à la rentrée 2024 :

Comme chaque année, le conseil d'administration doit entériner l'occupation par nécessité absolue de service des appartements de fonction.

Comme il reste des appartements non utilisés par dérogation à cette obligation, infirmière, adjoint gestionnaire, proviseur adjoint, ces logements disponibles peuvent être mis à disposition, avec participation financière ou non, d'autres personnels de l'établissement.

Ce qui sera le cas l'an prochain, avec Mme OTMANE occupation à titre précaire avec loyer du 01.09.2024 au 31.08.2025. et les assistants de langues occupation à titre gracieux..

A noter que le lycée a remis en état un logement qui était non utilisé depuis de nombreuses années. Il devrait être mis à disposition des assistants de langues, ce qui nous permettra également de rafraichir un des logements du bâtiment internat.

Vote du calendrier des PFMP :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 17 |

Annexe 4 : 4-Concession des logements de fonction 2024 - 2025

5 – Bilan PACTE :

Le proviseur donne lecture du document de compte rendu sur l'utilisation de la dotation PACTE 2023-2024. Il présente la nouvelle mouture.

Les professeurs qui ont bénéficié d'un PACTE devront fournir dans les derniers jours de l'année un bilan quantitatif et qualitatif, document qui servira de base à la répartition pour la prochaine rentrée.

A noter l'information suivante qui n'était pas disponible lors de la rédaction du document transmis, que seulement 10% de la dotation de la prochaine année scolaire sera mobilisable pour des projets l'an prochain.

Mme PATTON demande si il est déjà acté les missions qui ne seront pas reconduites.

Le proviseur explique qu'il fera un bilan aussi précis que possible, et que les grandes lignes de ce qui pourrait être mis en place à la rentrée sera proposé au futur chef d'établissement qui décidera de la marche à suivre en collaboration avec le conseil pédagogique.

Mme PRINCET demande si, dans ces conditions, les actions PACTE qui nécessiteraient un aménagement à l'emploi du temps seront malgré tout mises en réserve sur les EDT.

Il est répondu que oui, dans la mesure du possible en fonction des nouvelles contraintes à prendre en compte dans la mise en place de la réforme du lycée professionnel.

6 – Conventions

Internat CFA : M le Proviseur explique que la convention d'accueil des élèves internes du CFA arrivait à son terme. Cette convention reproposée à la signature et au vote sans modification, mais seulement pour une durée d'un an. Au cours de cette prochaine année, l'internat du lycée Luxembourg pourrait avoir à être fermé, et les élèves accueillis à Pontarcher. Dans le même temps, le CFA70 annonce son départ à moyen terme, rentrée 2027, pour un internat à construire sur le site Gêrôme. Dans ces conditions, cette durée d'une année laisse le temps à chaque projet de murir.

M le Proviseur précise qu'en l'état actuel des choses, les 2 structures pourraient être accueillies à Pontarcher, avec mutualisation de moyens.

Vote Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 17

Pavillon des sciences de Montbéliard pour la mise à disposition d'expositions.

CIOFF, TP déplacé à Paris en filière accueil : M MARIOT JP est remercié pour son investissement dans la formation ACCUEIL qu'il a largement valorisée au cours de cette première année de présence au lycée Pontarcher.

Convention BTS : La convention de partenariat du BTS MHR est remise en cause par le CFA70. Une réunion avec les services du DRAFPIC est prévue le mercredi 26 juin. M le Proviseur précise qu'il en indiquera les conclusions dans le présent rapport :

Compte rendu de la réunion du 26 juin, en présence de M BERGERET et Mme LAPICQUE du CFA70, M MARMOT et Mme GALENTE BERTOLIN de la DRAFPIC, M DESTABLE et Mme POYARD de la DSDEN, M GRANDGIRARD, Mme BOUCARD et Mme JARNIGON du lycée Pontarcher, et de M GIRARD, prochain CE du lycée.

M BERGERET annonce que 2 candidats se sont fait connaître pour la rentrée 2024 en BTS MHR par apprentissage mais n'ont à ce jour pas confirmé leur inscription. Dans ces conditions, le CFA n'ouvrira pas le BTS.

M MARMOT et M DESTABLES confirme que le service DOS du rectorat mettra à disposition du lycée Pontarcher les moyens nécessaires pour accueillir les élèves inscrits en formation initiale. Si des apprentis se présentent au cours de l'été, un contrat d'apprentissage pourra leur être proposé via le CFA académique. Un avenant à la convention devra alors être réalisé.

Un point sera fait en novembre, et le CFA70 devra alors s'engager sur la poursuite ou non du partenariat pour la rentrée 2025.

Il sera sans doute sage de rédiger dès le mois de septembre une demande d'ouverture de cette formation par apprentissage auprès du CFA académique à présenter au conseil de perfectionnement du mois de décembre.

7 – Raccordement au réseau de chauffage urbain de la CCAV :

M le Proviseur tient à préciser que si nous parlons depuis plusieurs mois de ce sujet, les documents qui vont être présentés aujourd'hui n'ont été portés à sa connaissance que la veille au matin, en pleine préparation de rentrée, leur étude n'a été que superficielle. M GAVOILLE qui échange avec la région depuis plusieurs semaines sur le sujet va nous en faire une présentation précise. Il ajoute que c'est un sujet d'importance qui impactera sans aucun doute le fonctionnement du lycée et déplore le manque d'anticipation sur le vote qui est demandé ici.

Il précise également qu'il n'a aucune compétence technique sur ce qui est mis à la signature de cette police d'abonnement et se réserve le droit de ne pas signer ce document. Dans tous les cas, ce ne sera qu'une adhésion de confiance à la demande de la région mais décline toutes responsabilités en cas de litige à venir.

Il donne la parole à M GAVOILLE sur le sujet,

M Gavoille présente le diaporama et la Police d'abonnement (Jointe ici à ce rapport).

| | | |
|----------------------------------|--------------|----|
| Vote de la Police d'abonnement : | Abstention : | 2 |
| | Contre : | 1 |
| | Pour : | 14 |

Annexe 7 : 7-1-Police d'abonnement au réseau de chaleur
7-2-Présentation du programme de raccordement au réseau de chaleur.

8 – Question diverses

Règlement intérieur du pôle hôtelier : Suite à l'abandon d'un certain nombre de points que se trouvaient inapplicables au sujet notamment des tenues professionnelles dans le règlement intérieur, les enseignants du pôle hôtelier souhaitent faire adopter un règlement spécifique à cet espace d'enseignement.

Mme JARNIGON en donne lecture et de nombreux points suscitent débats.

M le Proviseur indique que dans tous les cas, seul le règlement intérieur fera foi en cas de difficulté avec un ou des élèves ; qu'un certain nombre de points dans cette proposition ne pourront pas être retenus en raison de leur illégalité (Facturation d'une tenue prêtée non rendue par exemple, le CA n'ayant pas défini ce genre de tarification) ; que les enseignants auront la charge de faire exécuter ce règlement mais qu'en aucun cas des élèves ne sauraient être interdits de présence en cours au motif qu'ils enfreignent ce règlement.

Il est donné lecture de ce règlement, quelques points sont modifiés.

Réponse de M CONNETABLE, directeur général des services, à la question de Mme PRINCET : Les services transports de l'agglomération de Vesoul font l'objet d'une délégation de service à KEOLIS qui sera interrogé sur la possibilité de faire une proposition tarifaire pour les élèves des ensembles scolaires de la ville.

Article DSDEN et dépôt du dossier de demande de renouvellement de la labellisation EUROSCOL. Les professeurs de langues, et plus largement ceux de DNL sont remerciés pour leur implication dans les démarches de valorisation de l'international au lycée Pontarcher.

Championnat de France UNSS : 3 participations aux championnats de France cette année avec un titre de champion de France en sport partagés. Ces performances sont toujours relatées dans la presse, et le lycée valorisé pour ces prestations. L'équipe d'EPS et M OLIVIER sont remerciés pour leur investissement.

Concours MAF des vitrines : Une élève du lycée a été médaillée d'or au concours nationale des vitrines, Mmes ZIEGLER et PATTON sont remerciées pour le travail fourni. M POULAILLON, propriétaire de l'entreprise Villeminfroy sera en visite le 3 juillet pour féliciter notre équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h30**